



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2021-06-27**

**OBJET** : Entente avec la MRC de Caniapiscau portant sur l'utilisation de l'aide financière de la Fondation Lucie et Andrée Chagnon dans le cadre des travaux de la Table santé et qualité de vie et de la Côte-Nord

---

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43, a.8)*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE**, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QU'** un projet d'entente avec la MRC de Caniapiscau visant l'utilisation de l'aide de la Fondation Lucie et André Chagnon pour mettre en œuvre une démarche intégrée de développement social et communautaire à Schefferville dans le cadre des travaux de la Table santé et qualité de vie de la Côte-Nord a été présenté à l'administrateur;

**ATTENDU QUE** ce projet d'entente fait partie intégrante de la présente ordonnance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu de :

Mandater madame Diane Cyr, secrétaire-trésorière et directrice des finances à signer le projet d'entente ci-haut mentionné.

Adoptée à Québec, le 29 juin 2021

Jean Dionne, administrateur